

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 633

présenté par  
Mme Babault

-----

**ARTICLE 14**

Substituer aux alinéas 41 et 42 les trois alinéas suivants :

« 12° Après le 3° des articles L. 3351-2, L. 3361-2 et L. 3371-2, sont insérés des 3° *bis* et 3° *ter* ainsi rédigés :

« 3° *bis* La seconde phrase du deuxième alinéa et le dernier alinéa de l'article L. 3114-2 sont complétés par les mots : « , dans le respect des dispositions applicables localement » ;

« 3° *ter* Aux I et III de l'article L. 3114-2-1, après le mot : « emploi » , sont insérés les mots : « , dans le respect des dispositions applicables localement » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.